

Mention d'information RGPD

Enregistrement des appels téléphoniques des adhérents

La Mutualité Sociale Agricole du Limousin met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est d'améliorer la qualité du service rendu auprès de ses adhérents, notamment dans le cadre d'échanges téléphoniques, en utilisant un système d'enregistrement des appels téléphoniques.

Les informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Données de santé
- Données relatives à la vie professionnelle
- Données relatives à la vie personnelle
- Données d'ordre économique et financier
- Données de connexion
- Données de localisation

Les personnes concernées sont les assurés sociaux, les salariés et non-salariés du régime agricole.

Les données sont conservées par la MSA du Limousin pendant la durée de 3 mois.

L'accès aux données des fichiers est réservé aux agents habilités de la MSA du Limousin.

Conformément aux article 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition des données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur l'exécution d'une mission de service public, le droit d'opposition peut s'appliquer.

Les droits d'accès, de rectification s'exercent sur demande écrite adressée à la Directrice Générale de la caisse MSA du Limousin ou à son délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) – 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX07.